

LA C. M. B. A.

La prochaine Convention - Mgr Emard - Circulaires, etc., etc.

La prochaine Convention du Grand Conseil du Canada aura lieu à Hamilton le 31 août prochain. De grands préparatifs sont à se faire déjà par les membres de cet endroit, pour faire aux délégués une réception digne de la Société qu'ils représentent. Nous devons tous être fiers de cet empressement des frères de Hamilton à faire, de cette réunion, l'occasion d'une fête pour la C. M. B. A. De telles démonstrations sont toujours propres à augmenter l'intérêt que portent les membres à l'Association on comme aussi à créer une impression favorable sur le public, à aider à faire connaître la C. M. B. A. et à attirer de nouveaux membres. D'un autre côté, la visite d'un corps législatif aussi important que l'est le Grand Conseil du Canada de la C. M. B. A. ne saurait passer inaperçu. Cependant dans l'organisation de ces fêtes il est souvent préparé des amusements etc., qui, par le temps qu'ils occupent ou l'heure à laquelle ils ont lieu, entravent la marche des affaires de l'Assemblée. Il ne faut pas l'oublier, le Grand Conseil se réunit pour travailler, non pour s'amuser ; chaque jour de session coûte une somme relativement élevée. Chaque journée, demi journée ou veillée sacrifiée aux amusements qui sont généralement offerts aux délégués, cause donc un tort à l'Association, et peut aussi causer un grand tort à certains membres de la Convention dont les affaires souffrent en leur absence. Tel membre peut fort bien être disposé à sacrifier quelque peu de ses intérêts personnels par amour pour l'Association, qui cependant n'a aucun temps pour s'amuser.

En ceci je ne cherche pas à refroidir le zèle de ceux qui préparent d'ordinaire ces fêtes, certes non ; je ne vise pas le dévouement incontestable de nos frères de Hamilton, encore non ; au contraire, je leur dis, bien haut, faites à l'occasion de la prochaine convention, tout l'éclat convenable, mais arrangez votre programme de telle sorte que le travail de la Convention n'en souffre pas. Que la fête religieuse du premier jour soit belle, ah, oui ! celle-là, faites-la grande, mais s'il vous plaisait de ne pas offrir de concerts, lectures, promenades ou banquets, vous rendriez certainement service à la C. M. B. A. et aux membres de la Convention. Le bureau des syndics du Canada vient même d'adopter une résolution se déclarant opposé à un banquet durant les jours de session. Je ne fais donc que suivre l'exemple qui m'est tracé par l'exécutif en priant les organisateurs de la réception à Hamilton de faire en sorte que les travaux de la Convention ne soient pas interrompus. Les délégués leur en sauront gré, et l'Association en général en bénéficiera.

Mgr Emard le titulaire du nouveau diocèse de Valleyfield est l'un des membres les plus dévoués de la C. M. B. A., comme aussi son premier chapelain dans la province de Québec. A cette occasion qui doit

inspirer à tous les membres un légitime orgueil, il serait, ce me semble du devoir des Succursales de la Province de Québec d'adresser à Mgr Emard l'expression de leur satisfaction et leurs souhaits de prospérité.

La C. M. B. A. compte maintenant au Canada deux Archevêques et trois Evêques, NN. SS. Walsh, O'Brien, O'Connor, Dowling et Emard, et près de deux cents prêtres.

Des circulaires en français viennent d'être publiées par le Grand Conseil. Elles sont certainement ce qu'il y a eu encore de mieux soit en anglais soit en français. Les Branches peuvent s'en procurer au prix de \$1.25 le cent ou \$10.00 le mille.

Le C. M. B. A. Journal s'imprime depuis quelque temps pour moitié en français. M. J. E. H. Howison est l'éditeur de la partie française ; bien qu'ayant déjà eu maille à partir avec ce Monsieur, Justin ne saurait le voir entrer définitivement dans le journalisme sans lui souhaiter succès dans sa nouvelle carrière.

En terminant, j'attire l'attention des membres sur l'avis officiel qui a été adressé à tous les secrétaires concernant la nouvelle loi du parlement d'Ontario exigeant que toutes les circulaires, demandes d'admission, tous rapports, certificats, avis, etc., etc., quel qu'ils soient, portent en tête les mots "système de cotisations" (*assessment system*) : qu'on ne l'oublie pas, toute infraction est passible d'une forte amende. JUSTIN.

Rapport du Secrétaire-Trésorier à St-Hyacinthe

1 juin. En caisse.....	\$1,999.20
" Recette de juin.....	1,341.45
Ensemble	\$3 340.65
Dépense de juin	1,165.68

Reste : Réserve mensuelles	\$2,174.97
Fonds de réserve.....	5,000.00

Ensemble \$7,174.97
La recette et la dépense à St-Hyacinthe, se divisent respectivement comme ci-dessous :

Recette à St-Hyacinthe	
Reçu des membres.....	\$ 354.10
St-Charles.....	26.60
St-Judes	44.55
St-Hilaire	14.35
St-Simon	33.93
St-Ephrem d'Upton.....	44.00
St-Marcel	9.75
St-Athanase	29.60
Laprésentation	32.70
Marieville	40.60
Ange-Gardien.....	18.00
St-Damase.....	40.00
Ste-Rosalie	15.00
Ste-Madeleine.....	19.12
St-Denis	40.00
Acton-Vale	25.00
St-Pic.....	63.00
St-Théodore.....	35.00
Roxton-Falls	70.00
St-Hugues.....	35.00
St-Jean-Baptiste	20.00
Depot pour incorp. (remis).	200.00
Intérêt sur Fonds réserve..	131.25

\$1,341.45

Dépenses

Dame Vve Trudeau.....	\$ 250.00
Théodore Wester	9.00
J. B. Bergeron.....	5 50
Louis Monjeau.....	6.00
Horace Gervais.....	9.50
Papier à livres	3.75
Impression [chartre]....	44.50
Révd. J. Barré.....	6.00
Louis Laporte.....	24 00
Jos. Cabana.....	18.00
J. de Lang s	12 00
Alex. C' impigny.....	4.00
Secrétaire-Trésorier.....	12.50
Trefflé Durocher.....	9.00
Société de publication.....	275.0
Wilfrid Fontaine	10.00
Octave Lajoie.....	18.50
Ovila Côté.....	18.00
J. C. Rouleau.....	4.00
Ls Turcot, père.....	12.00
Conf.ction d'insignes.	37.50
Joseph Fournier	3.00
Dame Vve T. Amiot.....	125 00
Irenée Choquette.....	18.00
Pierre Baillargeon.....	5.50
Augustin Lemoine.....	18.00
Dame Vve E. Guillet.....	125.00
Dr Desjardins.....	12.00
Prêt à Acton-Vale.....	56.60
Rubans p. insig. de memb..	3.83
Reliure d'un livre.....	1.50
Treffé Pincinse.....	9 50

\$1,165.68

Comité de Réglo

LUNDI, 11 JUILLET 1892.

Présidence de Frs. Decelles, écr. président.

Présents : MM. D. Dumaine, J. Bernard, F. Lajoie, Ls Cordeau, J. B. Hevey, J. Leduc, J. H. Mcrin, J. Benoit et H. Langelier.

Après lecture et sur proposition de M. Jos. Bernard, appuyé par M. Jos. Leduc, le dernier rapport est approuvé.

Résolu de payer aux malades suivants, tous les certificats requis ayant été fournis.

François Xavier Burque, du 25 juin au 11 juillet, \$3.50.

Willy Burque, du 4 juillet au 11 juillet, \$3.00.

Hormidas Choquet, du 24 juin au 10 juillet, \$4 00.

Michel Lebrun [Montréal] du 21 juin au 6 juillet, \$4.00.

Brousseau & Bergeron, rubans pour insignes de membres, \$2.55.

Vve E. Guillet, \$125.00.

Vve S. Trudeau, \$125.00.

Vve T. Amiot, \$ 25.00.

Comité de célébration de la fête patronale et de St-Jean Baptiste, \$60.00.

Invitation d'assister à la célébration du cinquantième anniversaire d'existence comme Société de la Société "St-Jean-Baptiste de Québec" [fondée le 19 juin 1842—laquelle célébration est remise au 22 août prochain pour coïncider avec les noces d'or de Son Eminence le Cardinal Taschereau qui auront lieu le lendemain, 23.

Résolu qu'un comité spécial composé de MM. H. Langelier, D. Dumaine et J. H. Morin soit chargé de voir aux moyens de répondre à l'invitation et faire rapport.

Résolu qu'il soit permis aux membres de notre Société résidant à

Iberville de s'organiser en Bureau conformément à l'article 150 et suivants des Règlements, dimanche, le 17 du courant ou en tout autre jour qu'il leur plaira de fixer
Et le comité s'ajourne.

Informations

On nous demande si un membre de notre Société qui, en vertu de l'article 237 des Règlements, a déposé une somme de \$10.00 en paiement de toutes contributions éventuelles pour une année se trouve exempt d'ammendes pour les annuités, assemblées, etc. Nous répondons : non ; mais il faut distinguer :

Tout membre présent dans les limites de la Succursale dont il relève est passible d'amende. Les seules causes d'exemption sont la maladie et l'absence temporaire ou habituelle dûment certifiées par un avis préalable.

Cependant, la somme de \$10.00 ainsi payée par anticipation est réputée couvrir tout ce qui peut devenir dû dans le cours d'une année, soit en contributions régulières mensuelles soit en décès, soit en amendes. Dans le cas d'insuffisance—laquelle ne peut être considérable puisque le montant des cotisations mensuelles et celui des décès réunis, ne peut excéder la somme de \$10.80 et que les amendes à encourir sont très restreintes—le membre qui a ainsi payé la somme susdite se trouve garanti contre tout empêchement de participer aux bénéfices le cas échéant. Si, cependant, à l'anniversaire de tel paiement d'une somme de \$10.00, ses impositions durant l'année dépassent ce qui par lui versée, sa négligence, soit à solder, soit à renouveler le dépôt, court à dater de l'anniversaire si le balance due dépasse 50 cts ou de 60 mois suivant si elle est inférieure à cette somme.

Dans le cas contraire, et ce qui est plus probable, s'il reste un surplus, on en est donné crédit pour les mois suivant l'anniversaire, au dépôt mais toujours comme dit plus haut en prenant pour base des impositions de tel déposant durant l'année tout ce que encouru par lui, soit en contributions mensuelles, soit en décès, soit en amendes.

Causes de l'abaissement excessif du salaire

L'état normal du salaire, comment le maintenir ? Cela est bien difficile lorsque la population s'accroît rapidement, ou lorsque, un genre d'industrie donnant des résultats fructueux, un trop grand nombre de jeunes gens affluent pour s'y livrer. Dans ce dernier cas, l'avilissement du salaire peut atteindre des proportions effrayantes. On a vu en Angleterre les rubaniers, par exemple, gagner cinq francs par jour, ne pas gagner ensuite, en travaillant pendant une semaine, que deux francs et demi, un franc, parce que, quoiqu'il y eût abondance de plus en plus d'apprentis et les ouvriers se plaignaient bien davantage.

Quand arrivent ces variations, qui réduisent tellement le